

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2014

COMPTE-RENDU :

Le premier juillet deux mil quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Hélène BARRÉ, Christelle CORVAISIER, Sandrine DEMAYA, Lydia DESBOIS, Nicole GUYON, Sylvie LE DRÉAU, Valérie MUSSARD
Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ, Christian GUYON, Claude JOUSSE, Eric PANCHEVRE, Cédric POTIER dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : Cyrille OLLIVIER (pouvoir donné à Dominique COLIN).

Madame Sylvie LE DRÉAU a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 24 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Comptes rendus de commissions communales et intercommunales
2. Mairie : Téléphonie
3. Maison d'Assistantes Maternelles : Point sur les travaux, raccordement assainissement, alimentation électrique du hangar, loyer
4. Salle polyvalente : Révision des tarifs, avenants
5. Transport des élèves vers les piscines : Convention de groupement de commandes
6. Lotissement Champfleury : Convention de servitudes
7. Poteaux incendie : Convention de contrôle annuel
8. Communauté de communes du Val de Sarthe : Modification des statuts
9. Questions diverses.

1/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

1-1 Commission aménagement : rapporteur : Claude JOUSSE

o Clôture école :

Délibération :

Monsieur JOUSSE, Adjoint délégué à l'aménagement, présente au conseil municipal trois devis pour la réfection de la clôture de l'école :

- AUBIER :	7 260,00€ HT
- A CHACUN SON JARDIN :	5 910,00€ HT
- RENAULT CLOTURES :	5 874,25€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **14 voix POUR, 1 voix CONTRE**, décide de retenir l'offre de l'entreprise A CHACUN SON JARDIN **pour un montant HT de 5 910€.**

o Lotissement Champfleury :

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le prix d'achat d'une bande de terrain pour la création d'un cheminement piéton le long du lotissement Champfleury a été fixé à 6€/m².

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition d'environ 630 m² de bande de terrain sur la parcelle ZD 42 au prix de 6€ le m².

- **CHARGE** Madame le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude de Me MALBOIS.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

Le prix de 6€/m² au lieu de 7€/m² prévu initialement permettra de financer les aménagements du chemin.

- o **Cheminement piéton rue de la Mairie :**

Un des deux propriétaires de la rue de la Mairie concerné par l'aménagement du cheminement piéton entre le rond-point de Bel Air et le château d'eau serait favorable à la vente d'une bande de terrain.

- o **Carrefour rue de la Mairie/ rue d'Etival :**

La commission a émis un avis défavorable à l'instauration d'une priorité à droite pouvant limiter la vitesse. En revanche, il a été décidé de remplacer deux miroirs (rue d'Etival et impasse Coutardière) et d'en installer un nouveau (allée de la Pignonnière).

- o **Eclairage public :**

La commune a obtenu 4 étoiles au concours « Villes et villages étoilés » pour sa réduction de la pollution lumineuse. Il est proposé de faire réaliser un diagnostic de l'éclairage public par le conseiller en énergie partagé mis à disposition par le Pays Vallée de la Sarthe. **Le conseil municipal émet un avis favorable.**

- o **Cimetière :**

Claude JOUSSE présente un devis de réparation du portail du cimetière (658,75€ HT). **Avis favorable du conseil municipal.**

Il présente par ailleurs le plan topographique du cimetière réalisé par l'association d'élèves géomètres SR TOPO.

- o **Poteau électrique :**

Un courrier a été envoyé au Conseil général pour demander le déplacement d'un poteau électrique gênant la visibilité à l'intersection de la RD212 et du VC10.

- o **Miroirs hors agglomération :**

Les miroirs hors agglomérations ne sont pas autorisés.

- o **Chaudière bois école :**

Le prix des granulés bois a augmenté de 26% cette année. Claude JOUSSE rencontre le commercial demain et se renseigne des prix auprès d'autres fournisseurs.

1-2 Pôle relations publiques et sociales : Rapporteur : Sylvie LE DRÉAU

- o **Communication:**

La lettre du Voivrais est en cours de distribution. Cédric POTIER demande que la prochaine lettre soit envoyée à la commission communication avant validation.

- o **Rythmes scolaires :**

Suite au dernier comité de pilotage, des propositions d'activités ont été faites : sécurité routière, activités sportives et de loisirs, ateliers développement durable et gestion des déchets dispensés par le Pays Vallée de la Sarthe, confection de petits objets avec les Aînés ruraux, ludothèque, cuisine, diététique, bibliothèque, tai chi chuan, chorale...

La réunion publique pour les rythmes scolaires aura lieu le 5 juillet à 10h à la salle polyvalente.

Les enfants inscrits aux mercredis récréatifs à Louplande prendront le car de Voivres et iront déjeuner à la cantine à Louplande (coût unitaire du transport A/R : 94,50€ TTC).

Il a été décidé de ne pas faire entrer les TAP dans le dispositif de la CAF, ce qui apporte moins de contraintes.

Cédric POTIER demande s'il y aura une activité musicale.

Martine COUET répond que l'activité musicale coûte cher (professeur + achat de matériel), d'autant plus que les TAP sont gratuits.

Dominique COLIN demande pourquoi on ne fait pas payer les familles. Les TAP sont un service que la commune leur rend.

Martine COUET répond que l'Etat s'est déchargé sur les collectivités, la commune n'allait pas en faire de même et se décharger sur les familles.

Cédric POTIER rappelle que les parents payent déjà, ils s'acquittent de leurs impôts.

- o **Animation jeunesse :**

Un point sur les sujets en court est prévu avec l'animateur le 04/07.

1-3 Association culturelle cantonale : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

Lors de la dernière réunion, les dossiers de demandes de subvention ont été traités. Les Voiv'Rires pourront bénéficier d'une subvention, en revanche, l'achat d'un chapiteau pour la Houlala Compagnie n'est pas éligible. L'ACC fonctionnera peut-être jusqu'en 2015, en fonction de la réforme territoriale.

Claude JOUSSE s'inquiète sur l'emplacement du chapiteau qui sera monté du 25/10 au 03/11/2014 sur le terrain de football.

Eric PANCHEVRE répond qu'un responsable va se déplacer pour prévoir l'emplacement du chapiteau de manière à ce qu'il ne crée pas de dégâts.

1-4 Commission communautaire Economie-emploi : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

- o **Zone d'activités :**

Le projet de la zone des Noës à Spay a été présenté.

- o **Déchets :**

Le Pays Vallée de la Sarthe a présenté sa mission de réduction des déchets (des ateliers peuvent entrer dans le cadre des TAP (temps d'accueil périscolaire)).

Afin de sécuriser la déchetterie contre les intrusions la nuit et les problèmes de fermeture le soir, un vigile viendra sur le site.

Dominique COLIN pense que le coût sera plus cher que la perte.

Eric PANCHEVRE répond que ce n'est pas qu'une histoire de perte, la responsabilité de la communauté de communes peut être engagée si des intrus se blessent.

Sylvie LE DRÉAU ajoute qu'il faut aussi prendre en compte les saccages et dommages causés aux biens.

Les Points d'apport volontaire (PAV) vont être réinstallés à côté de la salle polyvalente. L'habillage de l'emplacement est à voir avec la communauté de communes. Le Point relais (vêtements) restera à la gare.

Les dates de distribution des sacs poubelles ont été fixées au 21, 22, 28 et 29 novembre 2014.

Dominique COLIN fait remarquer que la dotation annuelle n'est pas plus importante pour les assistantes maternelles.

Si elles n'en n'ont pas assez, elles peuvent en acheter à la communauté de communes, les parents payant des indemnités d'entretien pour couvrir ce genre de dépenses.

- o **SPANC (service public d'assainissement non collectif) :**

La communauté de communes avait initié une campagne de vérification des installations d'assainissement autonome. A ce jour, il n'y a plus d'agent en poste. Tout le monde n'a donc pas encore été visité.

1-5 SIDERM : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

La consommation d'eau potable est en baisse, les gens étant de plus en plus vigilants sur leur consommation.

1-6 Commission communautaire finances : Rapporteur Lydia DESBOIS

Le schéma de développement a été présenté, ainsi que les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la communauté de communes.

Les différents budgets ont également été présentés.

Les communes vont devoir engager une réflexion sur un pacte de solidarité à l'échelle communautaire.

2/ MAIRIE : TELEPHONIE

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet d'installation d'un standard téléphonique à la mairie par l'intermédiaire de DIRECT TELECOM.

3/ MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES : POINT SUR LES TRAVAUX, RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT, ALIMENTATION ELECTRIQUE DU HANGAR, LOYER

3-1 Point sur les travaux, avenants :

Christian GUYON informe que les travaux à la MAM avancent bien. Ils pourraient être terminés à la fin du mois de juillet.

Il faut prévoir des travaux supplémentaires.

Délibération :

Monsieur GUYON, Adjoint délégué aux bâtiments, présente au conseil municipal un avenant n°1 au marché du lot n°1 – gros œuvre, maçonnerie, enduits.

Cet avenant concerne une plus-value pour la mise en conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif et au réseau d'eaux pluviales, pour un montant total de 802,89€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°1 pour un montant HT de 802,89€.**

Délibération :

Monsieur GUYON, Adjoint délégué aux bâtiments, présente au conseil municipal un avenant n°1 au marché du lot n°4 – plâtrerie, isolation, menuiseries intérieures.

Cet avenant concerne une plus-value pour le doublage placo des toilettes et des salles d'éveil 1 et 2, pour un montant total de 1 132,97€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°4 pour un montant HT de 1 132,97€.**

Délibération :

Monsieur GUYON, Adjoint délégué aux bâtiments, présente au conseil municipal un avenant n°1 au marché du lot n°5 – électricité, chauffage.

Cet avenant concerne une plus-value pour l'alimentation électrique du hangar derrière la MAM, pour un montant total de 550,42€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°5 pour un montant HT de 550,42€.**

Délibération :

Monsieur GUYON, Adjoint délégué aux bâtiments, présente au conseil municipal un devis de l'entreprise A CHACUN SON JARDIN d'un montant de 3 413,50€ HT pour la pose d'une clôture à la Maison d'Assistants Maternelles :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **autorise Madame le Maire à signer le devis pour un montant HT de 3 413,50€.**

3-2 Loyer :

Délibération :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de fixer le loyer de l'immeuble situé 10 rue de la Mairie qui accueillera la Maison d'assistantes maternelles à compter du 1^{er} septembre 2014. Un montant de 350€ est suggéré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant du loyer mensuel à **350€** et autorise Madame le Maire à signer le bail.

4/ SALLE POLYVALENTE : REVISION DES TARIFS, AVENANTS

4-1 Révision des tarifs :

Délibération :

Madame le Maire propose au conseil municipal de d'établir un tarif pour la consommation de l'électricité et du gaz lors de l'utilisation de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, arrête les tarifs suivants :

MANIFESTATION	PETITE SALLE	SALLE COMPLETE	SALLE COMPLETE (hors commune)
Réunion (1/2 journée) (bar – sans cuisine)	50€	100€	-
Journée (de 10h à 8h le lendemain)	90€	200€	-
Week-End (de 10h à 8h le surlendemain)	200€	350€	650€
Caution	1 500€	1 500€	2 500€

Electricité : 0,13€/kWh

Gaz : 0,70€/m³

En cas de ménage insuffisant, une retenue équivalente au montant de la prestation d'une entreprise de nettoyage sera effectuée sur la caution.

Cette délibération abroge et remplace la précédente (n°DE58-13052014).

4-2 Avenants :

Délibération :

Madame le Maire présente au conseil municipal un avenant n°3 au marché des lots n°9 et 14 – plafonds suspendus / peintures, sols souples.

Cet avenant concerne :

- une plus-value pour le doublage et la peinture du dégagement n°1 pour un montant de 621,86€ HT.
- Une plus-value pour des travaux de nettoyage pour un montant de 540€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°3 aux lots n°9 et 14 **pour un montant HT de 621,86€** et **refuse la plus-value correspondant aux travaux de nettoyage.**

5/ TRANSPORT DES ÉLÈVES VERS LES PISCINES : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Délibération :

Madame le Maire rappelle que le Conseil général de la Sarthe n'assure plus le transport des élèves des écoles primaires vers les piscines depuis la rentrée scolaire 2013. A cet effet, un groupement de commandes avait été créé sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Le groupement, dont le coordonnateur est la Commune de La Suze-sur-Sarthe, est reconduit pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017. La commune pourra, si elle le souhaite, se retirer du groupement à la fin de chaque année scolaire.

Vu le projet de convention proposé par la Commune de La Suze-sur-Sarthe,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention pour le groupement de commandes et désigne **Miguel FIMIEZ (titulaire)** et **Martine COUET (suppléante)** comme membres de la commission d'appel d'offres du groupement.

6/ LOTISSEMENT CHAMPFLEURY : CONVENTION DE SERVITUDES

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement privé du lotissement Champfleury, une convention de servitudes doit être passée entre ERDF et la Commune de Voivres-lès-le-Mans pour la desserte du réseau électrique vers le lotissement.

Cette servitude passera dans le chemin reliant le lotissement à la rue de la Chesnaie et qui sera rétrocédé à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

7/ POTEAUX INCENDIE : CONVENTION DE CONTRÔLE ANNUEL

Délibération :

Madame le Maire présente au Conseil municipal une convention pour la visite annuelle des poteaux incendie sur la commune proposée par Véolia.

Le coût de la prestation (visite annuelle + contrôle triennal) est fixé à 35€ HT/an/poteau incendie.

Sa durée est de 5 ans renouvelable jusqu'à 12 ans maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

8/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE : MODIFICATION DES STATUTS

Délibération :

Madame le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe en date du 26 mai 2014 portant modification de ses statuts :

- **Article 6 : Composition du bureau**

Après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire et pris connaissance du contenu de la délibération sus-mentionnée, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la modification des statuts proposée par le conseil de communauté du Val de Sarthe pour l'article 6,
- D'accepter les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté pour l'article 6,
- De joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe

9/ QUESTIONS DIVERSES

PERSONNEL COMMUNAL :

Délibération :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de recruter en vue de la prochaine rentrée scolaire :

1/ un Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles à compter du 1^{er} septembre 2014 pour pallier à la mise en disponibilité d'un agent.

L'agent ainsi recruté sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

2/ un Adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 2 septembre 2014 pour assurer l'entretien des locaux scolaires. L'agent sera rémunéré sur la base de l'échelon 1 du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe dans le cadre d'un CDD pour accroissement temporaire d'activité.

3/ deux Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2014 pour assurer la surveillance des enfants sur le service du midi, sur l'accueil périscolaire, sur les temps d'activités pédagogiques ainsi que les mercredis récréatifs à Louplande. Les agents seront rémunérés sur la base de l'échelon 1 du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe dans le cadre d'un CDD pour accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder au recrutement :

- d'1 ATSEM dans les conditions précitées et pour un temps de travail hebdomadaire annualisé de 32,45 heures.
- D'1 Adjoint technique de 2^{ème} classe dans les conditions précitées et pour un temps de travail hebdomadaire annualisé de 12 heures.
- D'1 Adjoint d'animation de 2^{ème} classe dans les conditions précitées et pour un temps de travail hebdomadaire annualisé de 14 heures.
- D'1 Adjoint d'animation de 2^{ème} classe dans les conditions précitées et pour un temps de travail hebdomadaire de 4,75 heures.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Délibération :

Madame le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie en agglomération, hors agglomération et du patrimoine de la Communauté de communes.

Il consiste en la modification de l'article 3 par l'intégration des communes de Guécélard, Malicorne-sur-Sarthe et Mezeray (entrées sur le territoire communautaire au 1^{er} janvier 2014) afin qu'elles puissent bénéficier de ce groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à ladite convention.

Les élections des délégués du conseil municipal en vue des élections sénatoriales auront lieu lors d'une séance le vendredi 20 juin à 20h30 à la mairie.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE :

Délibération :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu des charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Voivres-lès-le-Mans rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Voivres-lès-le-Mans estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Voivres-lès-le-Mans soutient les demandes de l'AMF :

- **Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,**
- **Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,**
- **Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.**

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : Parcelle cadastrée ZC 94. **Pas de préemption.**

DATES DE RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2^E SEMESTRE : 09/09, 14/10, 18/11 et 16/12.

AGENDA : - **Commission aménagement** : 21/07 à 20h
- **Visite de la commune et des bâtiments communaux** : 05/10 à 10h à la mairie.

La séance est levée à 23 heures 30 minutes.

Hélène BARRÉ		Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	Excusé
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ		Cédric POTIER	
Christian GUYON			